

# RAPPORT SUR LA MAISON D'ARRÊT DE STRASBOURG (BAS-RHIN)

\*\*\*

En vertu des dispositions de l'article 719 du code de procédure pénale

Date de la visite : 2 avril 2024

Type de visite : Visite inopinée

Heures : 9h- 12h

Personne habilitée à procéder à la visite : Maître Sendegul ARAS, Vice-Bâtonnier

Reçue par : Madame – Directrice adjointe

Lieu visité : Maison d'Arrêt de Strasbourg, 6 rue Engelmann BP 10025, 67035 Strasbourg Cedex 2.

Elle est située sur le ressort de la Direction Interrégionale des services pénitentiaires, de la Cour d'Appel de Colmar, du Tribunal Judiciaire de Strasbourg.

Date de mise en service : 1988

Déroulement de la visite : Entretien avec la Directrice adjointe et le service du greffe.

Pièces consultées : Règlement intérieur du 1<sup>er</sup> juillet 2018, cartographie de la Maison d'Arrêt, livret d'accueil « Je suis en détention ».

- Le règlement intérieur est constitué d'une centaine de pages, divisé en neuf chapitres évoquant la vie en détention, de l'arrivée jusqu'à la sortie. Il présente les droits et devoirs des personnes détenues ainsi que les modalités spécifiques de fonctionnement et d'organisation de l'établissement. Il peut être consulté à la médiathèque de l'établissement.

La Maison d'Arrêt de Strasbourg reçoit quatre catégories de personnes :

- Les personnes mises en examen, prévenues ou accusées soumises à la détention provisoire ;
- Les personnes dont la condamnation n'est pas définitive ;

- Les personnes condamnées en attente d'affectation en établissement pour peines ;
- Les personnes condamnées définitivement dont la peine ou le reliquat de peine est inférieur ou égale à deux ans.

La Maison d'Arrêt de Strasbourg est constituée, entre autre, de cinq unités d'hébergements :

- Quartier femmes ;
- Bâtiment C quartier mineurs au 2<sup>ème</sup> étage et majeurs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage ;
- Bâtiment A : quartier disciplinaire, isolement et unité pour détenus violents ;
- Bâtiment B
- Bâtiment P SMPR (service médico psycho régional)

La visite s'est focalisée sur les quartiers spécifiques à savoir le quartier femmes, quartier mineurs, quartier disciplinaire, isolement et unité pour détenus violents, ainsi que le quartier arrivants.

Nombre de détenus : 690.

Nombres de place : 445.

Répartition des détenus : 19 femmes, 13 mineurs et 658 majeurs hommes.

- Constat : Surpopulation pénale qui remet en question le droit à l'encellulement individuel qui n'est strictement respecté qu'aux quartiers des mineurs, disciplinaires et d'isolement

## QUARTIER DES ARRIVANTS : QA

La durée moyenne de séjour au QA est de sept jours.

Il s'agit d'une période d'observation avant d'affecter les personnes détenues dans les différents bâtiments selon les critères de la catégorie pénale, primo-incarcération, de la consommation de tabac, des liens entre les détenus au regard de la langue.

Il faut noter que plusieurs personnes détenues sont également des personnes placées sous écrou pour le week-end dans le cadre des comparutions immédiates.

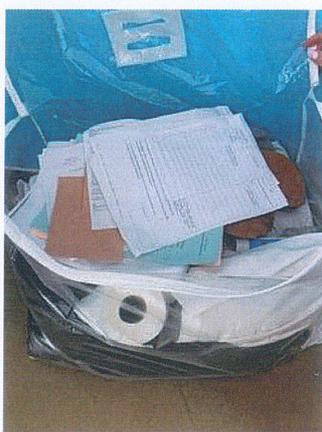
Le QA est constituée généralement de cellules doubles. La configuration des toilettes exclut toute intimité.

Les parties communes sont relativement propres.

Les personnes détenues bénéficient d'une promenade par jour.

Une douche est systématiquement proposée aux arrivants qui reçoivent également un paquetage qui contient les documents d'information.

Les femmes ne sont pas admises au QA.



## QUARTIER DES FEMMES : QF

Au jour de la visite, 19 femmes occupaient les lieux pour une capacité de 19 places.

Les cellules sont équipées de deux lits superposés et sont relativement bien entretenues.

Les fenêtres sont équipées d'une grille de caillebotis conduisant à une faible luminosité



Le QF dispose d'une salle de médiation animale ; d'une lingerie équipée de machines à laver et à sécher le linge, d'une salle de sport, d'une salle d'activités professionnelles.

Une salle avec quatre douches, propres, est accessible lundi, mercredi et vendredi.

Les femmes peuvent participer à des activités avec les hommes sur autorisation.

La cour de promenade est propre et accessible à toutes, après passage aux détecteurs de métaux. Il est possible de s'y rendre matin et après-midi.

## QUARTIER DES MINEURS : QM

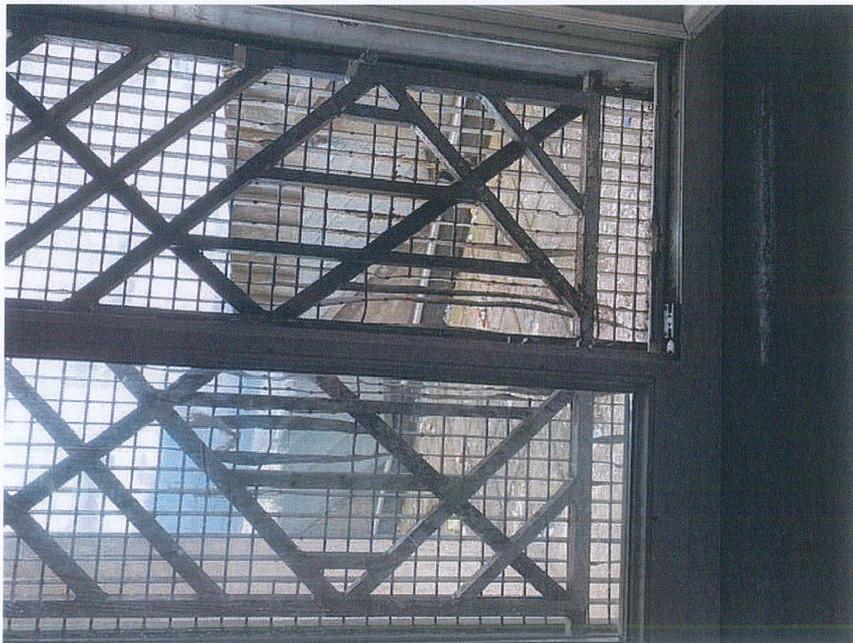
Au jour de la visite, 13 mineurs occupaient les lieux.

Les cellules sont individuelles mais dans un état encrassé avec un WC sale et une douche particulièrement vétuste.

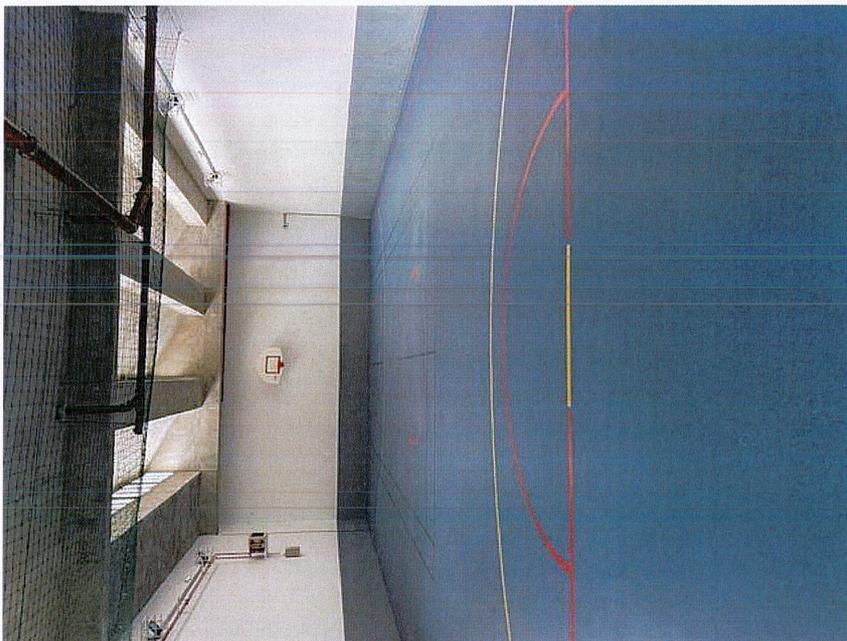




Les fenêtres sont équipées d'une grille de caillebotis conduisant à une faible luminosité.



Le QM dispose d'un gymnase dont la température reste problématique, particulièrement basse.



Des enseignants de l'éducation nationale sont chargés de dispenser des cours aux mineurs.

Les mineurs sont repartis en trois groupes :

- groupe de confiance,
- groupe d'observation,
- groupe de réflexion.

Pour les fautes disciplinaires graves, les mineurs passent devant la commission de discipline.

Au jour de la visite, un mineur y était transféré, étant précisé que le quartier disciplinaire est le même que celui des majeurs.

#### QUARTIER DISCIPLINAIRE : QS

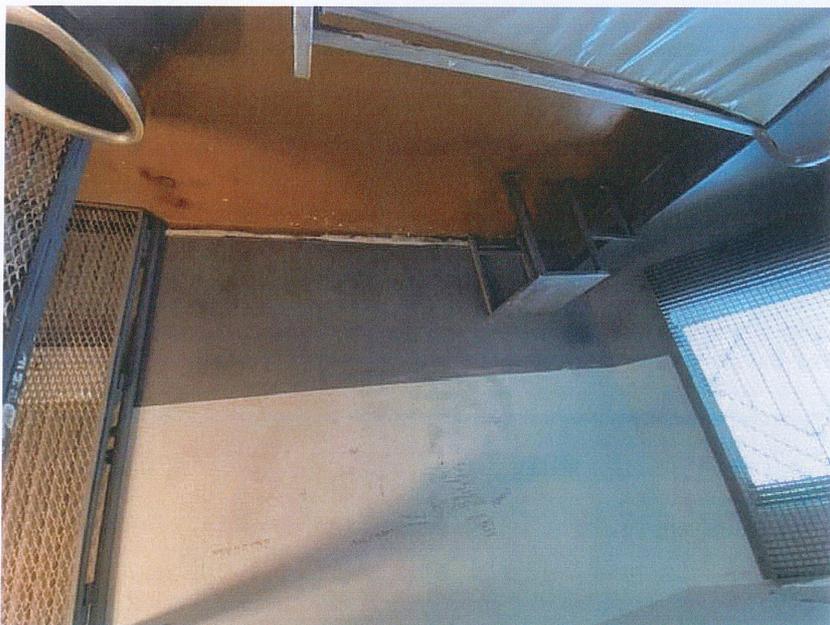
Au jour de la visite, 9 personnes occupaient les lieux.

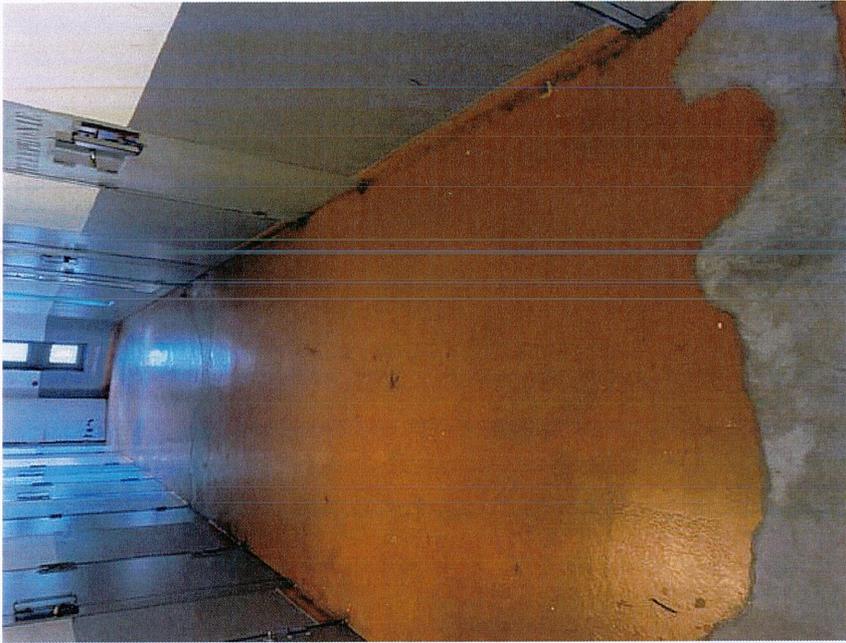
La température est basse.

Dans l'ensemble, les cellules sont dans un état dégradé, les sanitaires étant encrassés.

L'accès aux douches se fait le lundi, mercredi et vendredi.

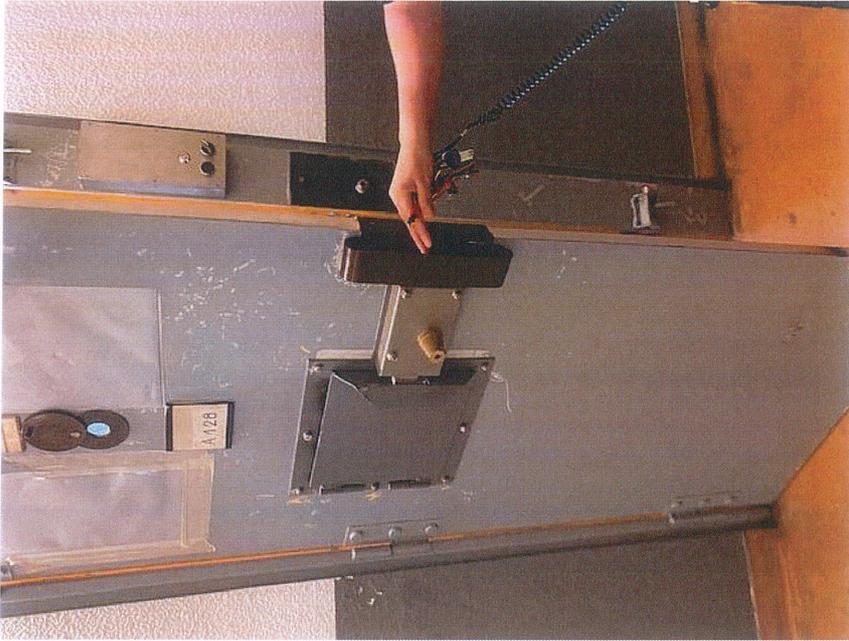
Une bibliothèque sur un chariot est stationnée dans le couloir.





## QUARTIER ISOLEMENT : QI

Les problématiques sont similaires à celles du QD.



Les sols et murs de certaines cellules demeurent dans un état dégradé.



